

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Jardins et dans la rue Kummert à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

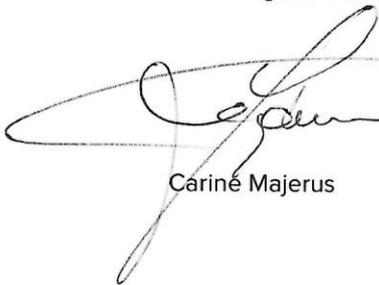
---

Lieu : **Rue des Jardins, rue Kummert**  
Début : **Jeudi, 16 décembre 2021 à 08h00**  
Fin : **Jeudi, 16 décembre 2021 à 16h00**  
Motif : Déménagement  
Règlement : GRE-360-2021

---

Grevenmacher, le 10 décembre 2021

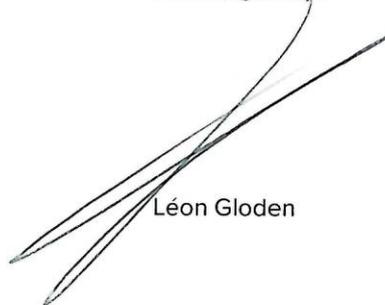
La secrétaire communale  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Cariné Majerus



Le bourgmestre



Léon Gloden